

Communiqué d'une opération de concentration

Date de publication	30/09/2024
Date de notification	26/09/2024
Date de complétude	26/09/2024
Entreprises concernées	Hypermat SAS (Acquéreur) – SARL Navarro 3 & SARL Navyh (Cibles)
Type d'opération	Prise de contrôle exclusif par la société Hypermat SAS des sociétés SARL Navarro 3 et SARL Navyh, laquelle exploite le magasin « Les Briconautes » et changement d'enseigne de ce dernier au profit de « Mr. Bricolage »
Localisation	Nouméa
Activité(s)	Distribution au détail de produits de bricolage
Date limite de dépôt des observations des tiers	14/10/2024 à 16h00 à l'Autorité de la concurrence de la Nouvelle-Calédonie 7, rue du Général Galliéni – Nouméa courriel : instruction@autorite-concurrence.nc

Résumé de l'opération :

La notification consiste en (1) la prise de contrôle exclusif par la société Hypermat SAS des sociétés SARL Navarro 3 et SARL Navyh, laquelle exploite le magasin « Les Briconautes » situé au 1^{er} rue Edouard Glasser à Nouméa et (2) le changement d'enseigne de ce dernier au profit de l'enseigne « Mr. Bricolage ».

L'opération concerne le secteur de la distribution au détail de produits de bricolage.

L'Autorité de la concurrence de la Nouvelle-Calédonie met à la disposition du public les informations fournies par les parties notifiantes. Ces informations ne préjugent en rien de l'avis que l'Autorité pourrait porter sur l'opération envisagée. L'Autorité ne peut pas non plus être tenue pour responsable en cas d'informations incorrectes ou trompeuses.